

Architecte d'intérieur : un métier de femme

Autor(en): **J.T.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **61 (1973)**

Heft 5

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-273391>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les femmes et l'AVS

Les femmes sont particulièrement concernées par l'AVS car elles vivent plus longtemps que les hommes et de ce fait même se trouvent aux prises avec des problèmes de santé et économiques plus importants.

Dans son numéro du 4 avril la « Revue des Caisses de compensation » consacre un important article aux nouveaux paragraphes, au nombre de 72, concernant les femmes et les enfants. Parmi ceux-ci nous avons relevé ceux qui nous paraissent les plus importants.

En ce qui concerne la femme célibataire la rente simple de vieillesse est calculée sur la base des années entières de cotisations et le revenu annuel moyen. Il en est de même pour la femme mariée qui n'a pas cotisé du tout ou fort peu. Lorsque la femme mariée a versé des cotisations supérieures à celles de son mari un calcul spécial lui permet, désormais, d'obtenir un supplément de rente.

En principe c'est le mari qui a droit à la rente de vieillesse pour couple. Toutefois, l'épouse peut demander, pour elle-même, la demi-rente de vieillesse sans avoir à motiver sa requête, sauf si une décision du juge civil n'a pas prévu une autre répartition.

La femme divorcée reçoit une rente simple de vieillesse fixée d'après ses propres années de cotisation et son propre revenu annuel moyen; après le décès de l'ex-mari, le calcul de la rente simple de vieillesse (ou d'invalidité) est effectué, en faveur de la femme divorcée, sur la base des éléments qui auraient été déterminants pour la rente vieillesse pour couple.

Le droit à la rente de veuve peut être réinstauré à la suite de la dissolution d'un second mariage par divorce, si cette dissolution survient moins de dix ans après la conclusion du mariage.

FONDATION POUR LA VIEILLESSE: DES FONDS SUPPLÉMENTAIRES

Dans le cadre de la 8e révision de l'AVS, la Fondation pour la vieillesse s'est vu octroyer une subvention fédérale annuelle supplémentaire de 3 millions de francs. Celle-ci est exclusivement destinée à financer l'achat de moyens auxiliaires à l'usage des bénéficiaires de l'AVS ne disposant pas d'un revenu annuel imposable leur permettant de couvrir ces frais. Il s'agit, en l'espèce, d'un revenu inférieur à 20 000 francs pour une personne seule et à 30 000 francs pour un couple. Un certain montant de la fortune est pris en considération pour le calcul du revenu.

Les moyens auxiliaires répondant aux normes établies se divisent en plusieurs groupes répartis de la manière

suivante: prothèses et moyens assimilés telles que chaussures orthopédiques, moyens de transports individuels y compris les chaises roulantes électriques et les chiens pour aveugles, appareils spéciaux et installations sanitaires. Certains moyens permettant l'exercice d'une activité lucrative entrent également en ligne de compte.

Ces mesures ont pour but de maintenir au maximum l'autonomie des personnes âgées, dans notre société, et de faciliter les contacts avec l'entourage et l'environnement.

Chaque comité cantonal de la Fondation pour la vieillesse est habilité à répondre aux demandes qui lui seront soumises après un examen individuel de chaque cas particulier.

LES LIVRES

MON ITALIE

par Simone Rapin. Collection Pinacothèque, Poésie Vivante, Genève, 1972.

A son œuvre poétique déjà si riche, Simone Rapin vient d'ajouter une belle et captivante plaquette consacrée à l'Italie, et couronnée, en 1971, des Palmes d'Or de l'Académie internationale de Naples.

L'auteur a eu l'heureuse idée d'accompagner chaque poème d'une illustration représentant un paysage d'Italie, spectacle familial, mais toujours cher, et le lecteur est ainsi amené à unir dans une même admiration le texte précieux des poésies et l'image qui l'évoque et l'inspire. Tout amant de cette patrie des arts et des lettres (et qui ne l'est pas ?) sera reconnaissant à Simone Rapin du plaisir qu'il trouvera à tenir entre ses mains ce recueil de poèmes dont voici d'ailleurs un exemple :

Gerbes et Ruines dans la Campagne romaine.

Réserve pour la taim des âges à venir, la ruine tend sa meule à nos blés [éphémères et l'œuvre du passé voit son ombre [grandir sur la gerbe soumise au rythme de la terre.]

R.W.

BRIBES

Recueil de nouvelles de Florence Berger. Les paragraphes littéraires de Paris, 1972.

Membre de l'Association des écrivains genevois ainsi que de la Société suisse des écrivains, Mme Florence Berger est bien connue de la plupart de nos lectrices qui se souviennent avoir lu dans « Femmes suisses » nombre de ses textes inédits. Elle vient de recevoir une médaille de bronze accompagnant le diplôme du 4e concours de l'Académie internationale de Lutèce, à Paris, pour une nouvelle intitulée « Piédestal ».

Chroniques intimistes, à petites touches, ses nouvelles se laissent lire volontiers. De la veuve qui retrouve sa personnalité à la femme qui manque d'un cheveu, l'amour de sa vie, se dressent devant nous des portraits attachants, des pans de vie. Que penserait Florence Berger si on la rapprochait de Georges Siméon ? Même souci de quotidieneté, de pénétrer les caractères. Même le crime ne manque pas puisqu'une nouvelle, « Malaise », décrit le climat d'un immeuble dans lequel un meurtre a été découvert...

Mais, la nouvelle que j'ai préférée, c'est la première, « Mélanie », le récit d'une femme devenue veuve et qui meurt tranquille, laissant son petit fils reprendre l'exploitation. Doux, tendre, amer.

M. C.

Architecte d'intérieur: un métier de femme

Mlle Claire Zumofen, 24 ans, est fille d'architecte et nièce d'architecte d'intérieur.

— Depuis combien de temps travaillez-vous dans la décoration, Mlle Zumofen ?

— Il y a une année que j'exerce ce métier, mais ne vous y trompez pas: je suis architecte d'intérieur et non décoratrice-ensemblière ! Ce n'est pas tout à fait la même chose...

— Et pourtant, la monographie professionnelle est la même pour l'une et l'autre professions, si bien que je croyais qu'elles étaient synonymes.

— Il est vrai que l'architecte d'intérieur et la décoratrice-ensemblière s'occupent du même domaine, mais non des mêmes détails. Ainsi, rideaux, tapis, fauteuils sont du ressort de la décoratrice-ensemblière, tandis que les murs et la transformation d'un appartement en tea-room, par exemple, sont de la compétence de l'architecte d'intérieur.

— Connaissez-vous beaucoup d'architectes d'intérieur femmes ?

— Deux seulement, sur la place. Mais elles sont à leur propre compte, alors que je travaille moi-même dans un bureau.

— Trouve-t-on facilement à se placer dans la branche ?

— Je dois avouer que l'architecte d'intérieur ne semble pas encore entré « à fond » dans les mœurs, mais cela viendra, avec le temps et le progrès.

— Il semble qu'on devrait pourtant en avoir besoin en ce siècle de confort et d'esthétisme...

— Vous savez, les gens cherchent plutôt une décoratrice-ensemblière, parce qu'elle est meilleure marché. Mais quand c'est l'architecte lui-même qu'on a chargé d'un arrangement, il prend l'initiative de demander aussitôt une architecte d'intérieur.

— Etes-vous satisfaite de votre horaire de travail ?

— Pour moi, c'est un horaire de bureau. Mais l'architecte d'intérieur qui s'établit à son compte travaille vraiment comme il veut, c'est-à-dire comme les architectes. Il peut commencer à 5 heures du matin pour avoir ses après-midi libres, ou alors faire la grasse matinée et ouvrir jusqu'à dix heures du soir. Il lui est même possible de travailler la nuit s'il préfère dormir le jour ! Pourtant, dans cette profession, le travail de jour est plus rationnel et plus commode puisque tous les corps de métier sont

l'architecte a besoin travaillent eux-mêmes de jour.

— Aimez-vous votre métier ?

— Je le trouve très intéressant, d'abord parce qu'on y a de grandes responsabilités, et ensuite parce qu'il favorise les contacts avec les gens. Et puis mon travail en lui-même est agréable. On y fait des chantiers sans avoir les ennuis du chantier. Les murs sont déjà là, on s'en inspire pour faire du nouveau. On transforme, on crée à partir d'une base. Notez que la femme en général sera architecte d'intérieur plutôt qu'architecte tout court. C'est plus dans son goût et dans ses cordes. Elle aura du plaisir à transformer des locaux, mais auparavant, à les dessiner dans un bureau. Puis elle prendra contact avec peintres, plâtriers, bref, tous les corps de métier. Elle suivra le chantier, jour après jour. Enfin, elle commandera les meubles et les rideaux... Ici encore, remarquez la différence: c'est la décoratrice-ensemblière qui fait les rideaux, mais c'est l'architecte d'intérieur qui les commande !

J. T.

Femmes Suisses

paraissant le troisième samedi du mois
Organe officiel des informations de l'Alliance de sociétés féminines suisses

Présidente du comité du journal
Jacqueline Berenstein-Wavre

Rédacteur responsable
Martine Chenou
23, Coulourenrière
1204 Genève

Administration
Monique Lechner-Wiblé
19, av. Louis-Aubert
1206 Genève
Tél. (022) 46 52 00
C.C.P. 12 - 11791

Publicité
Annonces-suisseS S.A.
1, rue du Vieux-Billard
1205 Genève

Abonnement
1 an : Suisse Fr. 15.—
étranger Fr. 17.—
de soutien Fr. 20.—
Imprimerie Nationale, Genève

COURRIER DE LA RÉDACTION

Pourquoi une femme devient-elle plus vite alcoolique, et pourquoi « nommant esclavage ce que d'autres appellent libération », une de nos lectrices se désabonne.

Une précision de la Société antialcoolique suisse :

LA FEMME EST PLUS SENSIBLE

« Dans le no de mars 1973, le journal « Femmes suisses » a relevé le fait que la femme est plus sensible aux effets de l'alcool que l'homme; son foie devient plus rapidement cirrhotique.

L'explication principale de ce phénomène est la suivante: l'alcool absorbe ne se répartit pas de façon uniforme sur tous les tissus de l'organisme. Les tissus adipeux (graisseux) dissolvent une moindre quantité d'alcool que les tissus plus riches en eau. Or, l'organisme féminin est par nature plus riche en tissus gras que l'organisme masculin. A poids égal, la part des tissus riches en eau, qui dissolvent donc davantage d'alcool, est par conséquent inférieure chez la femme par rapport à l'homme. On évolue la masse corporelle dissolvant l'alcool à 50-60 % chez la femme, à 65-70 % chez l'homme.

Cela a pour effet qu'à poids égal, une même quantité d'alcool provoque chez la femme une teneur du sang en alcool (alcoolémie) supérieure que chez l'homme. Cela a ses répercussions non seulement pour le foie (chargé de la décomposition de l'alcool), mais surtout pour le cerveau, notre organe directeur.

AVIS AUX CONDUCTRICES !

Si un homme pesant 65 kg boit 1 dl de whisky, son alcoolémie atteindra environ 0,8 pour mille, tandis que chez une femme de même poids la même quantité d'alcool provoquera une alcoolémie de plus de 0,9 pour mille. Si elle pèse seulement 55 kg (en règle générale le poids corporel des femmes est inférieur à celui des hommes), elle arrivera, avec 1 dl de whisky, à plus de 1 pour mille. Les conductrices devraient être conscientes de ce fait. — I. O.-S.

ESCLAVAGE

« (...) « Femmes suisses » m'a pour ainsi dire été imposé alors que j'étais membre de la « Vereinigung für Frauenrechte Basel ». Or, en quittant Bâle, j'ai également quitté cette association, avec les principes de laquelle j'étais de moins en moins d'accord, car, pour sa fameuse « libération », la femme doit :

— gagner elle-même son existence, même si elle est mariée ;
— faire comprendre à ces messieurs que le temps où ils devaient entretenir leur femme est révolu (entendu dans un discours de la présidente de l'association précitée) ;
— mettre tout en œuvre pour que le planning familial devienne de plus

plus son affaire à elle, soit par la pilule, voire même par l'avortement (que ne ferait-on pas pour le plaisir sans mélange de ces chers messieurs) ;

— et, surtout, à côté de tout cela, ne pas négliger son ménage ; madame montrera qu'elle est capable de le tenir impeccablement, pour que le mari (heureux coq en pâte) et les enfants se sentent à leur aise au foyer (la présidente précitée n'a pas manqué de louer le ménage bien tenu des féministes faites sur mesure).

Hélas, pour ma part, je nomme cela « esclavage » et non pas « libération ». Vous voyez donc, Madame, que je ne suis plus du tout sur la même longueur d'onde que les féministes.

Et le pire, c'est que l'on se reconnaît — ne serait-ce qu'un peu — dans ce portrait de la féministe...

L'architecte d'intérieur ou décoratrice-ensemblière

Elle dessine, décore et meuble de façon artistique l'intérieur de maisons, d'édifices publics, de navires, dessine les décors de studios de prise de vue cinématographique ou de théâtre, crée des stands pour des comptoirs et expositions. Elle étudie le cahier des charges ou discute le travail avec son supérieur ou le client, afin de déterminer les besoins à satisfaire, la place disponible et les autres éléments du problème. Elle fait des croquis montrant les décorations murales, les coloris et la disposition des meubles, puis elle les soumet à l'approbation des intéressés. Elle évalue la quantité et le coût des matières nécessaires. Elle surveille l'installation et l'agencement des meubles, boiserie, draperies et autres accessoires. Elle peut être appelée à acheter elle-même le matériel requis. Ses instruments sont la planche à dessin, le papier, les crayons, la peinture, les pinceaux, etc., et les maquettes faites de carton, de bois, d'offres, etc., et son lieu de travail son bureau et les lieux qu'elle doit décorer (appartements, édifices publics, hôtels, studios, comptoirs, expositions, etc.).

APTITUDES REQUISES

Facilités en dessin artistique et technique, en mathématiques et en travaux manuels. Initiative, goût pour la création, sens artistique, sens des formes et des couleurs, bonne représentation spatiale, bon-sens et talent de persuasion. Main sûre et légère, sens du beau, idées originales, savoir-vivre, ténacité, travail consciencieux et propre.

Formation nécessaire avant l'apprentissage : bonne formation scolaire.

Age minimum d'entrée en apprentissage : 16 ans.

Formation professionnelle : après un apprentissage de dessinateur en bâtiment, d'ébéniste ou de courtpointière, 3 ans dans une école d'Art ou formation complète dans une école d'Art (env. 5 ans). Actuellement, cours à Genève, Lausanne, Bâle, Lugano, Zurich.

APPRENTISSAGE

Apprentissage dans une maison spécialisée, comme ébéniste (durée : 3 ans et demi), comme tapisserie-décoratrice (durée : 3 ans et demi) ou comme courtpointière (durée : 3 ans), etc.

On peut ensuite se spécialiser ou suivre les cours d'une école d'art.

Ecoles.

Ecole des Arts décoratifs, Genève (durée : 4 ans + 1 an de classe préparatoire).

Ecole des Arts et Métiers de Vevey (formation d'étalagiste-décoratrice : 2 + 2 ans).

Kunstgewerbeschule de Bâle et Zurich (conditions d'admission : justifier d'une formation préalable de tapisserie-décoratrice, menuisier, courtpointière, etc.) et diverses écoles privées.

Ecoles de l'étranger.

Ecole Boule, Paris.

Ecole de Francfort s/Main (Allemagne).

L'OFFRE ET LA DEMANDE

La demande : normale.

Perspectives d'avenir :

l'architecte d'intérieur ou décoratrice-ensemblière peut être employée chez un architecte, chez un décorateur, dans une fabrique de meubles, au département de publicité d'une grande entreprise, dans un studio TV ou dans un théâtre. Elle peut aussi, après s'être perfectionnée, s'établir à son compte. Elle peut enfin dévier vers d'autres voies, comme tapisserie-décoratrice, étalagiste-décoratrice, courtpointière, antiquaire, fleuriste, dessinatrice de mode, bijoutière-joaillière, décoratrice sur émail, sur verre, etc.

L'offre : un métier intéressant et agréable, où l'on voit beaucoup de monde. Un métier de création, qui est aussi un art.

CONDITIONS DE TRAVAIL.

Horaires : pour les employées, celui des bureaux, les autres — les indépendantes — pouvant avoir un horaire aussi libre que celui des architectes.

Vacances : idem.

Salaire : celui des dessinateurs. D'une base de 1 200 fr., peut aller, avec les années et l'expérience, jusque vers 3 000 fr.

Avantages sociaux : ceux des maisons qui emploient. En général, ils sont intéressants.